

2026/0006

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le **31 MARS 2026**

ID : 059-215900358-20260330-20260330_D0008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents :

M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.WERY.
QUETIER.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CHATELAIN.DUQUESNE.RAMELOT.
BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.
Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.
M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : ANNULATION DELIBERATION EMPRUNT GAIA POUR L'ACQUISITION
DU BIEN IMMOBILIER DENOMME CONTRÔLE TECHNIQUE.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait délibéré, lors de sa séance en date du 08 décembre 2025, pour autoriser l'autorité territoriale à souscrire un prêt Gaïa, d'un montant de 215 000,00 euros, dans le but de financer l'acquisition du contrôle technique.

Ce prêt avait été proposé par la banque des territoires.

Cependant, cette dernière nous a contacté pour nous annoncer que le prêt Gaïa ne correspond pas au projet.

Par conséquent, il convient d'annuler la délibération prise en date du 08 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'annulation de la délibération 2025/0209 concernant le prêt GAIA d'un montant de 215 000,00 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le **30 MARS 2026**
Le Maire,

